

● Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2025

Procès-verbal

Sommaire

Préambule.....	3
1. Ordre du jour	4
2. Présents.....	5
3. Compte-rendu.....	11
3.1. Ouverture par le président.....	11
3.2. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur	11
3.3. Rapport d'activité 2024.....	12
3.4. Présentation des comptes annuels 2024.....	18
3.5. Rapports du commissaire aux comptes.....	20
3.6. Approbation des comptes de l'exercice 2024 et affectation du résultat.....	23
3.7. Vote de l'enveloppe globale 2026 de rétribution des administrateurs	24
3.8. Élection d'un administrateur représentant du collège international.....	25

Préambule

Le 6 juin 2025 à 10 h 12, les membres de l'Afnic se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux du Campus Cyber, 5 rue Bellini 92800 Puteaux et en ligne <https://visio.Afnic.fr/b/sop-ak6-d8p-klm>.

La convocation à la séance, comportant l'ordre du jour, avait été adressée le 15 mai 2025 par voie électronique à tous les membres (envoi d'un courriel de convocation via Asso Afnic).

La date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour ainsi que les documents de travail étaient consultables dans l'espace réservé aux membres <https://asso.afnic.fr>.

1. Ordre du jour

- Ouverture par le président
- Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur
- Rapport d'activité 2024
- Présentation des comptes annuels 2024
- Rapport du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice 2024 et affectation du résultat
- Vote de l'enveloppe globale 2026 de rétribution des administrateurs
- Élection d'un administrateur représentant du collège international

2. Présents

En entrant en séance, chaque membre présent a signé une feuille de présence. Concernant les membres présents en ligne, une capture de la liste a permis de les identifier et de reporter leur présence « en ligne » sur la feuille de présence. Ces documents sont consultables au service vie associative de l'Afnic.

Au total 49 membres étaient présents ou représentés, dont 46 habilités à prendre part aux votes. Des décomptes précis des présents ont été faits au moment de chaque vote de résolution.

2 Membres Fondateurs représentés par les administrateurs de l'Afnic :

- Inria représenté par M. Godefroy Beauvallet
- Inria représenté par M. Luc Saccavini

1 Membre d'Honneur (non-votant) :

- Mme Annie Renard, présente en ligne

7 Membres Utilisateurs, personnes morales (dont 1 non-votant) :

- Association WWW.BZH représentée par M. David Lesvenan
- Bibliothèque Nationale de France représentée par M. Vladimir Tybin, ayant donné pouvoir à M. Nicolas Pawlak

- CCI Métropolitaine Bretagne Ouest, représentée par M. Claude Ravalec, ayant donné pouvoir à M. David Lesvenan
- INPI, représenté par M. Paul Perpère
- ISOC France, représentée par M. Nicolas Chagny
- Signal Spam, représenté par Mme Minh Ha Nguyen
- Sparkling, représenté par M. Benjamin Louis

13 Membres Utilisateurs, personnes physiques (dont 1 non-votant) :

- M. Sébastien Bachollet
- M. Philippe Batreau, présent en ligne
- M. Ramanou Biaou
- M. Antoine Boutignon
- Mme Fadhila Brahimy, ayant donné pouvoir à M. Paul Perpère
- M. Nicolas Chagny
- Mme Anne-Marie Joly-Bachollet
- M. Benjamin Louis
- M. Nicolas Pawlak
- Mme Elisabeth Porteneuve, présente en ligne

- M. David-Irving Tayer, présent en ligne
- M. Axel Tessier, présent en ligne
- M. Laurent Toutain

8 Membres Bureaux d'enregistrement :

- Cabinet Germain Moreau, représenté par M. Gaël Mancec
- DGS Monaco, représenté par M. Eric Lantonnet
- Domainium, représenté par M. Philippe Franck
- GANDI, représenté par M. Arnaud Franquinet
- NETIM, représenté par M. Sébastien Almiron et M. Bruno Vincent
- ONE2NET, représenté par M. Pierre Geoffroy, présent en ligne
- ORANGE, représenté par Mme Sophie Jean-Gilles
- SCALEWAY, représenté par M. Cédric Leroy, présent en ligne

18 Membres correspondants du collège international :

- ADETIC, représenté par M. Mahamat Ali Batran
- ANINF, représenté par M. Harold Christopher Adimminga Kouna
- ARCEP, représenté par M. Serge Roland Sanou, ayant donné pouvoir à M. Wilfried Quenum

- ARTCI, représenté par M. Philippe Kouamé et M. Yannick Boyer
- CAMEROON DIGITAL, représenté par M. Oumarou Mounpoubeyi
- CII, représenté par M. Vojo Spahiu, ayant donné pouvoir à M. Ahmedou Haouba
- CNI, représenté par M. Félix Ndayirukye
- Domain HT, représenté par M. Max Larson Henry, ayant donné pouvoir à M. Souleymane Oumtanaga
- INPHB, représenté par M. Souleymane Oumtanaga
- IT-NUM, représenté par M. Wilfried Quenum
- JENY SAS, représenté par M. Deo Gratias Tonouhewa
- NIC Madagascar, représenté par M. Raft Razafindrakoto et M. Marius Andriamparany
- NIC Mauritanie, représenté par M. Ahmed Salem Cheikh et M. Ahmedou Haouba
- NIC Sénégal, représenté par M. Bassirou Kassé ayant reçu procuration de M. Idrissa SARR,
- Rwanda internet Community and Technology Alliance, représentée par Mme Grace Ingabire
- SAN, représenté par M. Agim Cami, ayant donné pouvoir à M. Félix Ndayirukiye

- Transversal, représenté par M. Max Henry, ayant donné pouvoir à M. Souleymane Oumtanaga
- Webnet Africa, représenté par Mme Rita Tshimanga

Assistaient également à l'assemblée générale :

- M. André Schwob, futur représentant nommé par Inria
- M. Olivier Souillard, Commissaire aux comptes, Audit France
- M. Benoit Ampeau, Directeur partenariats et innovations, Afnic
- Mme Gabrielle Apfelbaum, Directrice de la communication, Afnic
- M. Pierre Bonis, Directeur général, Afnic
- Mme Sophie Canac, Responsable de la gouvernance associative, Afnic
- M. Lucien Castex, Recherche internet et société/Gouvernance de l'internet, Afnic
- Mme Caroline Duval-Favre, Secrétaire générale, Afnic
- Mme Marianne Georgelin, Directrice juridique, Afnic
- M. Régis Massé, Directeur des systèmes d'information, Afnic
- Mme Virginie Navailles, Responsable des démarches transversales RSE, Afnic
- Mme Mégane Passereau, Assistante DG, Afnic
- Mme Maëlle Pesquer, Chargée de communication événementielle, Afnic

- Mme Kaviya Senthillingam, Chargée de communication, Afnic
- Mme Emilie Turbat Directrice commercial et marketing, Afnic
- • M. Pascal Vella, Responsable communication numérique, Afnic

3. Compte-rendu

3.1. Ouverture par le président

L'assemblée générale ordinaire étant régulièrement constituée, le Président Godefroy Beauvallet ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à tous les participants.

Godefroy Beauvallet annonce que l'ordre du jour portera classiquement sur le rapport d'activité et les comptes, mais également sur l'élection d'un administrateur représentant du collège international.

Il rappelle que certains intervenants participent à la séance à distance et que le dîner de l'Afnic se tiendra en soirée.

3.2. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur

Mégane Passereau (Afnic) est désignée secrétaire de séance et Sophie Canac (Afnic) est désignée comme scrutatrice.

3.3. Rapport d'activité 2024

NDLR : Les éléments présentés sont également repris dans le Rapport d'activité 2024 de l'Afnic et le Rapport RSE 2024 de l'Afnic, tous deux accessibles sur son site internet :

<https://www.afnic.fr/association-excellences/qui-sommes-nous/rapports-activite-annuels/> et <https://www.afnic.fr/association-excellences/nos-engagements/la-responsabilite-societale-a-lafnic/>

L'association

Pierre Bonis indique qu'en fin d'année 2024, l'Afnic enregistre 152 membres, dont 24 nouveaux. 48 % d'entre eux sont membres depuis 15 ans. Le taux de participation aux comités de concertation demeure stable. Enfin, l'AG de l'année 2024 a donné lieu à une participation significative du fait de l'élection au sein de deux collèges.

Le CA s'est réuni 4 fois, donnant lieu à des décisions essentielles relatives au déménagement et aux comptes, à travers le changement des modalités de prise en compte des produits constatés d'avance sur les créations en année 1. Une révision des statuts de l'Afnic intervenue en octobre 2024, conduit à l'intégration du conseil scientifique, ainsi qu'à la suppression des dispositions relatives à la présence du Commissaire du gouvernement.

Suite à leur élection en Assemblée générale, le Conseil d'administration a accueilli Éric Lantonnnet et Nicolas Pawlak.

Un groupe de travail thématique (GTT) Abus a été lancé, permettant aux membres volontaires de travailler avec les salariés de l'Afnic sur des sujets relatifs aux évolutions réglementaires.

Le collège international a échangé sur des problématiques majeures : CDA (Coalition for Digital Africa), RSE, R&D, sécurité et résilience. En outre, il a rendu un hommage à Boubakar Barry.

L'Afnic a organisé deux journées portes ouvertes à l'attention de ses membres afin de renforcer les liens entre membres et salariés de l'association.

L'activité .fr

Godefroy Beauvallet indique que l'Afnic a fait preuve de prudence, compte tenu des événements intervenus au cours de l'année 2024, pouvant induire des changements structurels. La situation au regard de la confiance économique et du développement des entreprises pose la question de l'adhésion au modèle de l'internet ouvert et celle de la prise d'autonomie du numérique.

Pierre Bonis explique que malgré les incertitudes apparues en 2024, le .fr enregistre un volume de création de plus de 800 000 noms de domaine avec, parallèlement, une dégradation lente et continue du taux de renouvellement, témoignant d'un début de retournement du marché. Sur le marché français, le .fr gagne des parts de marché par rapport au .com.

L'Afnic a mis en œuvre des actions en faveur de la présence en ligne des TPE/PME et des jeunes.

L'image que le public se fait du .fr influe sur son attractivité par rapport à d'autres extensions. Ont été instaurées des règles relatives à l'information des bureaux d'enregistrement, à l'accompagnement concernant les abus et à l'avertissement de sanctions. L'identification et la vérification des données des titulaires amènent de bonnes performances en termes de taux d'abus sur la zone .fr dans un contexte de concurrence. Certains litiges sur les noms de domaine relèvent du malentendu et

impliquent une médiation, procédé moins coûteux. Le nombre de procédures alternatives de résolution a diminué en 2024, après trois ans de hausse.

Godefroy Beauvallet indique que l'activité R&D et Innovation ont connu une forte croissance en 2024.

Pierre Bonis confirme le caractère favorable pour la R&D, portée par les ingénieurs de l'Afnic mais aussi par le conseil scientifique et le collège international. En outre, la R&D connaît une diversification par les recherches davantage orientées vers les sciences humaines. L'année 2024 a permis de finaliser plusieurs projets, tels que la thèse d'Ibrahim Ayoub. L'Afnic finance une chaire SCHC au sein de l'IMT Atlantique.

Godefroy Beauvallet indique que l'Afnic contribue à la gouvernance internationale de l'internet et participe aussi aux organismes qui s'intéressent à la question relative aux aspects techniques.

Pierre Bonis note que la gouvernance de l'internet intègre désormais l'analyse du risque et de dépendance, et non plus la seule dynamique organisationnelle. Une forte activité en matière de gouvernance de l'internet a marqué l'année 2024, dans la perspective du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), programmé pour 2025, dans un contexte géopolitique tendu. Sur le plan technique, l'Afnic a suivi l'ensemble des discussions touchant au DNS et aux technologies d'internet au sein de l'IETF, du RIPE NCC et de DNS-OARC. En outre, elle a contribué aux travaux de l'ICANN. Enfin, l'Afnic a participé à la préparation du Sommet pour l'Action sur l'intelligence artificielle, portant sur la gouvernance internationale de l'internet, et est membre des secteurs de la normalisation des télécommunications (UIT-T) et du développement des télécommunications (UIT-D) depuis 2022.

La Fondation Afnic

Godefroy Beauvallet rappelle que l'Afnic ne dispose pas d'actionnaires. Toutefois, elle génère une trésorerie suffisante pour distribuer l'équivalent d'un dividende, dans le cadre d'une mission d'intérêt général.

Pierre Bonis explique qu'en 2024, la Fondation Afnic a poursuivi son engagement en faveur d'un numérique plus inclusif et solidaire, grâce à plusieurs actions structurantes réparties en 95 projets, pour plus de 1 368 250 euros.

La Fondation a soutenu plusieurs initiatives, dont Hospi-connect, l'application NATA, portée par le Samu social de Paris, Refugee Food, et l'intervention en direction des jeunes, effectuée par Pompiers sans Frontières. En outre, elle organise des ateliers afin de répondre à certains besoins et finance des AMI, portant des projets plus structurants et de plus grande ampleur, tels que la Fondation pour l'Enfance ou Entourage pro. Des partenariats sont en cours, à l'exemple de Recherche sur la solidarité numérique avec la Mednum, dans le cadre de l'Observatoire de l'inclusion numérique.

L'activité hors .fr

L'Afnic est un opérateur technique de registres, français, gérant techniquement des TLD. La Mairie de Paris l'a désigné concessionnaire de l'extension .paris à la suite d'une mise en concurrence. Le .museum poursuit sa consolidation.

L'Afnic s'apprête à commercialiser une offre pour les nouvelles extensions génériques, Afnic Registry Services, donnant lieu à des échanges dans le cadre du Cercle des marques. Au-delà de la simple expertise et de la ressource, l'Afnic développe une offre de formation certifiée Qualiopi depuis trois ans. Il s'agit de mettre en œuvre sa mission associative de manière professionnelle et d'en mesurer les retours de satisfaction. Elle propose des formations relatives à la

cybersécurité et répond au besoin en accompagnement pour améliorer le système de management dans la perspective de la réglementation NIS 2, notamment en direction de petits bureaux d'enregistrement.

Godefroy Beauvallet indique que cette démarche revêt une importance cruciale pour les PME et associations.

Luc Saccavini considère l'IA non comme une menace, mais comme un outil d'assistance et de technologie impactant qui améliore le recueil et la synthèse de l'information.

Godefroy Beauvallet en convient. L'Afnic utilise l'IA au service de la protection et de la lutte contre les abus.

Pierre Bonis remercie Luc Saccavini pour son intervention et remarque la même ambivalence en termes de menace et d'opportunité concernant la blockchain. L'Afnic se fixe pour priorité de développer et d'intégrer l'IA sur des métiers de support et commerciaux, afin de détecter les abus.

La RSE

Virginie Navailles explique qu'outre l'environnement, la RSE concerne de nombreuses thématiques. Une récente publication relative à la réglementation CSRD permet de comparer les bonnes pratiques des entreprises, leur solvabilité et l'approche de durabilité. La loi du 3 avril 2025 a donné lieu à un report dans une optique de simplification. À date, 80 % des entreprises ne sont plus soumises au CSRD. L'Afnic a pris des engagements en termes de développement durable depuis 2012. En 2023, Numeum a proposé au gouvernement une feuille route relative à la décarbonation numérique.

Données environnementales : l'Afnic établit un bilan carbone depuis 2012. Les immobilisations (parc informatique et bâtiment, à la suite de l'achat de locaux par l'association) et le fret, en raison de l'acquisition d'outils de suivi des livraisons en 2024, ont augmenté. Les achats connaissent une baisse, du fait de l'achèvement de certains projets engagés et en raison des effets positifs de la sélection de prestataires engagés dans une démarche durable.

À l'échelon européen, plusieurs indicateurs permettent de comparer et d'évaluer les bilans carbone. Ainsi, en 2024, un nom de domaine géré par l'Afnic correspondait à 32 g de CO₂, résultat conforme aux objectifs fixés.

Données sociétales : l'un des volets de la norme ISO 26000 porte sur développement économique social et environnemental du territoire d'implantation. L'Afnic a organisé des groupes de travail et est intervenue dans les établissements scolaires.

S'agissant de la gouvernance, le taux de vote en AG constaté atteste d'une bonne pratique relative à la prise de décision dans les organisations. En 2024, le CA fixait à 60 % l'objectif de réalisation du plan de progrès en matière de RSE. À date, l'Afnic a largement atteint ce résultat. 80 % des clients la considèrent comme une entreprise responsable. 93 % la perçoivent comme sensible aux enjeux RSE.

L'un des buts que se fixe l'association consiste à se dégager des objectifs monocritères carbone. Sopra Steria propose une réflexion relative à une mesure d'impact global de l'activité. Ainsi, tout en intégrant les enjeux RSE au cœur de la stratégie de l'Afnic.

Pierre Bonis présente les données sociales : la proportion de femmes occupant des postes au sein des services supports est plus importante que dans les services techniques. Évalué à 99/100, l'index d'égalité professionnel est satisfaisant.

La masse salariale dédiée à la formation correspond à 3 %. Les formations concernent les domaines de l'écoconception, du droit et de l'économie. Le taux de rotation des effectifs s'élevant à 6 % reflète les embauches, le renouvellement des compétences et la mise en place d'une politique d'accompagnement à la sortie (formation, recommandation, etc.). L'ancienneté des salariés atteste aussi l'efficacité et la compétence. La prise en compte de ces constats induira la relance du projet GPEC.

3.4. Présentation des comptes annuels 2024

Caroline Duval-Favre présente les résultats de l'Afnic sur l'exercice 2024.

Chiffre d'affaires et évolution : l'Afnic enregistre un chiffre d'affaires total en hausse de 7,1 %, pour atteindre près de 24 millions en 2024, évolution liée à l'augmentation des tarifs (extension .fr et ultramarin) des noms de domaines au 1er mars 2024. La croissance du chiffre d'affaires s'explique essentiellement par celle du .fr (+1 623 k€/ +7,9 %) et des extensions en territoire ultramarin.

Le chiffre d'affaires Opérateur Technique de Registre (OTR) en baisse de 7,1 % est lié au repositionnement tarifaire et la baisse du stock du .paris. Le chiffre d'affaires Formation se stabilise autour de 100 k€ depuis deux ans.

En outre l'Association enregistre une hausse des frais de personnel (augmentation de l'effectif et les augmentations de salaires et promotions), des dépenses de R&D (+58 %) en raison de l'embauche et les charges liées au dispositif Tous En Ligne Maintenant.

Suivi des engagements conventionnels : le pourcentage d'investissement en R&D représente 9,5 % contre 6,4 en 2023. Ces résultats témoignent d'un réel effort. Les

engagements d'intérêt général (versement de 50 000 euros à Mayotte, par exemple) s'élevaient à 11 %.

Formation du personnel : en 2024, 3,1 % de masse salariale étaient consentis à la formation des collaborateurs de l'AFNIC.

En hausse de 40 % par rapport 2023, le résultat d'exploitation représente 11 % du CA, avec un résultat net de 572 000 euros.

Dans le cadre d'une harmonisation des pratiques comptables appliquées aux produits générés par l'Afnic, un ajustement a été opéré sur le traitement des Produits Constatés d'Avance (PCA) relatifs aux produits CREATE pour les extensions .fr et ultra-marines. Jusqu'à date, le chiffre des douze premiers mois liés à ces produits était entièrement comptabilisé à la date de facturation, sans l'étalement habituellement pratiqué pour ce type d'engagements. Afin d'assurer une meilleure représentation de la performance financière et conformément aux principes énoncés par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) en matière de continuité et d'amélioration des méthodes d'estimation (ANC Règlement n° 2018-01), l'Afnic a appliqué, à compter du 1er janvier 2024, un ajustement permettant de rattacher les produits concernés à la période de prestation correspondante.

Le montant des fonds associatifs s'élève, à proportion de l'augmentation du résultat net, à 13,3 millions d'euros, couvrant ainsi plus de 16 mois de charges fixes contraintes (Frais de personnel et loyers d'hébergement des datas centers, notamment). Ces charges ont diminué du fait du déménagement, l'Afnic jouissant du statut de propriétaire. S'agissant du bilan, la partie « actif immobilisé » a augmenté pour cette raison. La Trésorerie a donc diminué entre 2022 et 2023, avec une récupération de 4, 2 millions d'euros en trésorerie induite par la hausse de tarif et les produits multiannées.

Godefroy Beauvallet précise que l'augmentation tarifaire présente un caractère inédit. L'Afnic doit faire face à la montée en puissance des contraintes posées par NIS2 par exemple. L'augmentation doit permettre de couvrir ces investissements nécessaires dans les années à venir. Le bilan pluriannuel montre une trajectoire tarifaire engageant une dynamique très favorable.

3.5. Rapports du commissaire aux comptes

3.5.1. Rapport sur les comptes annuels

Olivier Souillard, Commissaire aux comptes, procède à la lecture du rapport sur les comptes annuels :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Française pour le Nommage internet en Coopération relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport et tels qu'ils viennent de vous être présentés. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Nous avons effectué notre livre sur les normes d'exercice professionnel applicables en France et nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés et fonder notre opinion sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Traitement comptable des Produits Constatés d'Avance (PCA) – Impact exceptionnel en 2024 » de l'annexe des comptes annuels qui expose l'harmonisation des pratiques comptables appliquées aux produits générés par l'Afnic. Le traitement exceptionnel de cet impact répond bien à l'application d'un règlement qui est le la NC 201801. C'est vraiment pour appliquer la réglementation comptable que cela a été mis en charge exceptionnelle. Nous

avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires et nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec le compte annuel les informations données dans les documents adressés à l'assemblée générale et notamment nous n'avons pas d'observation à formuler sur la présentation financière qui vient de vous être faite et dans le rapport financier.

Les comptes sont certifiés sans réserve.

3.5.2. Rapport spécial sur les conventions réglementées

Olivier Souillard procède à la lecture du rapport sur les conventions réglementées :

Conventions soumises à l'approbation de l'association

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention conclue avec l'association ISOC France

Monsieur Sébastien BACHOLLET, administrateur, est président d'honneur de l'association ISOC France.

Au cours de l'exercice, votre association a versé une contribution financière de 23 000 € à l'association ISOC France, dans le cadre du partenariat FGI France, répartie comme suit : 18 000 € en numéraire, 5 000 € en prestations en nature de communication.

Conventions déjà approuvées par l'association

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Rétribution des Administrateurs élus

L'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2019 a décidé que les Administrateurs élus recevraient une rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées et dans les limites fixées annuellement par l'Assemblée générale. Conformément à l'article 14 des statuts et à l'article 2.1.5 du règlement intérieur, cette rétribution, qui doit être sollicitée par les Administrateurs, donne lieu à un versement trimestriel.

Au titre de l'exercice 2024, il a été versé aux Administrateurs les montants suivants :

Rétribution versée : Monsieur Sébastien ALMIRON 10 500 €, Monsieur Sébastien BACHOLLET (1er semestre 2024) 5 250 €, Monsieur Arnaud FRANQUINET (1er semestre 2024) 5 250 €, Monsieur Souleymane OUMTANAGA 10 500 €, Monsieur Éric LANTONNET (2d semestre 2024) 5 250 €, Monsieur Nicolas PAWLAK (2nd semestre 2024) 5 250 €.

Au titre du 1er trimestre 2025, il a été versé aux Administrateurs les montants suivants :

Rétribution versée : Monsieur Sébastien ALMIRON 2 625 €, Monsieur Éric LANTONNET 2 625 €, Monsieur Nicolas PAWLAK 2 625 €, Monsieur Souleymane OUMTANAGA 2 625 €.

Olivier Souillard remercie l'équipe de l'Afnic pour sa collaboration lors des contrôles.

Godefroy Beauvallet souligne le bon niveau de confiance, notamment s'agissant du traitement des charges exceptionnelles.

Luc Saccavini se félicite de la bonne tenue des comptes de l'Afnic et remercie Caroline Duval-Favre pour la précision de sa présentation.

Sébastien Bachollet s'associe à ce constat et suggère que le Conseil d'administration s'interroge sur le niveau de rémunération des administrateurs au regard de l'inflation.

3.6. Approbation des comptes de l'exercice 2024 et affectation du résultat

Godefroy Beauvallet soumet au vote les deux résolutions concernant l'approbation des comptes 2024 et l'affectation du résultat.

33% des membres ayant un droit de vote sont présents ou représentés.

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

Résolution 1 : Approbation des comptes de l'exercice 2024

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies oralement, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés.

Elle donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Résolution 2 : Affectation au compte « Autres réserves FDR »

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter au compte « Autres réserves FDR » le résultat comptable positif de 572 106 euros.

3.7. Vote de l'enveloppe globale 2026 de rétribution des administrateurs

Godefroy Beauvallet rappelle que conformément aux statuts, l'assemblée générale vote chaque année l'enveloppe qui sera consacrée à la rétribution des administrateurs élus. Ce ne sont pas tous les administrateurs, seuls les 5 élus sont concernés.

Il n'y a pas de changement de montant par rapport aux années précédentes.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

Résolution 3 : Fixation d'une enveloppe maximale annuelle dédiée à la rétribution des administrateurs pour l'année 2026.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des documents fournis et suite aux explications complémentaires fournies oralement, fixe l'enveloppe maximale de rétribution des administrateurs élus qui en font la demande à 52 500 euros (hors taxes) pour l'année 2026.

Ce montant sera équitablement réparti entre les administrateurs en ayant fait la demande, et sous réserve de leur assiduité.

Aucun des cinq administrateurs élus ne pourra percevoir plus qu'un cinquième de cette enveloppe.

3.8. Élection d'un administrateur représentant du collège international

Luc Saccavini, président du comité de validation des candidatures, présente son compte-rendu aux membres de l'association.

Le comité était composé de Souleymane Oumtanaga, Sébastien Almiron et de Luc Saccavini. L'une des missions du comité consiste à contrôler d'éventuels conflits d'intérêts. Deux candidatures ont été enregistrées, celle de Serge Roland Sanou pour l'Arcep Burkina Faso et celle de Raft Razafindrakoto pour le NIC Madagascar et ont été validées par le comité. Serge Roland Sanou s'est désisté par conscience professionnelle n'étant finalement pas certain de pouvoir assurer correctement son mandat. Les membres du collège international ont donc un candidat unique pour cette élection.

Les membres du collège international se rendent au bureau de vote qui est tenu par 2 scrutateurs choisis parmi le comité de direction de l'association.

Godefroy Beauvallet annonce les résultats des élections et adresse ses félicitations au nouvel administrateur.

Proclamation des résultats de l'élection :

Pour le collège international, NIC.MG, représenté par Raft RAZAFINDRAKOTO, a été élu au 1er tour pour un mandat de 3 ans avec 18 voix sur 18 votants.

Le nouvel administrateur rend hommage à son prédécesseur, exprime sa reconnaissance à l'Afnic et se félicite de l'existence d'une culture de gouvernance partagée. Il s'agit d'écouter plutôt qu'imposer, de maintenir un leadership collégial fondé sur la confiance mutuelle et le dialogue, dans un cadre de coopération

international, en prenant en compte les aspirations de la jeunesse et des transformations sociétales. Le renforcement des synergies favorisera les échanges d'expériences et d'expertise. En outre, ils contribueront à structurer des projets communs. L'accompagnement des collaborateurs présents sur le terrain permettra la montée en compétence des acteurs du numérique.

Godefroy Beauvallet remercie à nouveau tous les participants de l'assemblée générale ainsi que Souleymane Oumtanaga pour ses six années au Conseil d'administration de l'association.

Godefroy Beauvallet présente à l'assemblée André Schwob, administrateur nommé par Inria pour le remplacer à l'issue de cette assemblée générale.

André Schwob, se félicite des échanges intervenus lors de l'assemblée générale, expose son parcours professionnel (corps des Mines, PTT, groupe La Poste, notamment) et appelle de ses vœux un mandat contribuant à améliorer la stabilité et la prospérité dans le monde, grâce à l'Afnic.

Godefroy Beauvallet remercie les participants de leur présence en salle et en ligne.

Il clôt la séance à 13 h 11.

Pierre Bonis remercie Godefroy Beauvallet pour sa présidence de l'association durant les six dernières années. Les membres se joignent à ces remerciements.

Fait à Puteaux, le 6 juin 2025.

Le président,

La secrétaire de séance,

La scrutatrice,

Godefroy BEAUVALLET

Mégane PASSEREAU

Sophie CANAC